

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOYE EN DATE DU 04 JUILLET 2017

L'an 2017, et le Mardi 04 Juillet 2017 à 18h45, le Conseil Municipal de Bloye, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HECTOR, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15 Présent(s) : 12 Votant(s) : 13 Procuration(s) : 1

Présents : Philippe HECTOR, Patrick DUMONT, Samuel GRIOT, Gérard RICHART, Jean-Pierre ALLEGRET, Sandrine BOUVIER Aurélia GILLET-DUCHER, Corinne SANCHEZ, Stéphane BOUCHET, Dominique COPPIN, Laurent SIBILLE, Aurélie ROUSSEAU.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : 2 : Bruno DELETRAZ (a donné pouvoir à Samuel GRIOT), Séverine FAVERON

Membre(s) absent(s) arrivé(s) en cours de séance : 0

Membre(s) absent(s) non-excuse(s) : 1 : Cendrine DEBYSER

Désignation secrétaire de séance : Corinne SANCHEZ est désigné(e) à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45.

Approbation du procès verbal de la séance du 06 juin 2017

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès verbal du conseil municipal du 06 juin 2017 : le procès verbal est voté à l'unanimité.

1- Evolution des tarifs cantine, temps activités périscolaires (TAP) et garderie pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Monsieur le Maire ainsi que l'Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, M. Samuel GRIOT, ont proposé au Conseil Municipal une réflexion sur les tarifs de la cantine, de la garderie et du service périscolaire pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Pour rappel, les tarifs :

- Cantine et accueil périscolaire de 11h30 à 14h20 le lundi, mardi, jeudi, vendredi : 5€

- Garderie matin ou soir de 7h30-8h30 ou 16h30-18h lundi, mardi, jeudi, vendredi
tarif inchangé nouveauté le tarif inclus le goûter : 1,70€
- Garderie du mercredi de 11h30-12h30 : 1,70€
- Accueil périscolaire de 13h30 à 14h20 le lundi, mardi, jeudi, vendredi : 1,70€
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une réflexion sur les tarifs de la
cantine/garderie pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Après échanges et concertations, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de préciser les tarifs de la cantine et de la garderie comme suit :

Cantine : 4,50 €

Garderie matin : 1,80 € de 7h30-8h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi

Garderie soir : 2,20 € de 16h30-18h lundi, mardi, jeudi, vendredi

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de modifier le règlement de la cantine et de la garderie de valider l'ensemble de ce dispositif et de la garderie applicable à compter du 04 septembre 2017, et de l'autoriser à signer tout document afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE (selon détails ci-dessous) :

de modifier le règlement de la cantine et de la garderie, de valider l'ensemble de ce dispositif, applicable à compter du 04 septembre 2017, et de l'autoriser à signer tout document afférent.

- 1) L'APPROBATION DU TARIF DE CANTINE A 4,50 € 13 VOIX POUR,
- 2) L'APPROBATION DU TARIF DE GARDERIE MATIN A 1,80 € 11 VOIX POUR, 2
CONTRE,
- 3) L'APPROBATION DU TARIF DE GARDERIE SOIR A 2,20 € 8 VOIX POUR, 4 CONTRE,
1 ABSTENTION.

La séance est levée à 19h45.